

Réseau MADAR MAGHREB CENTRAL

Le Maghreb Action on Displacement and Rights (MADAR ^{مادار}, arabe pour 'voie') Network Plus (Action Maghreb sur le déplacement et les droits) vise à améliorer la protection humanitaire des personnes déplacées vulnérables en contexte de conflit dans la région du Maghreb central, en Algérie, au Maroc et en Tunisie.

« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »



Keele
UNIVERSITY

UKRI Arts and Humanities Research Council

BULLETIN DE POLITIQUE GÉNÉRALE Maghreb central : plaidoyer pour des politiques migratoires inclusives

Contexte

Longtemps pays de départ, les trois pays du Maghreb central (Maroc, Algérie et Tunisie) sont devenus au cours des dernières décennies des pays de destination mais également de transit vers l'Europe. Si les pays maghrébins ont entrepris des réformes pour adapter leurs cadres législatifs et institutionnels à ces nouvelles formes de migrations, leurs politiques migratoires restent marquées par des contradictions profondes. D'une part, elles répondent aux exigences des partenaires européens qui imposent des mesures strictes de contrôle des frontières. D'autre part, elles tentent de répondre aux pressions sociales et économiques internes ainsi qu'aux impératifs humanitaires.

Alors que ces politiques **restent orientées principalement par des objectifs sécuritaires**, les personnes migrantes font face à de nombreuses violations de leurs droits fondamentaux, à des violences et à des discriminations qui précarisent leur situation et rendent difficiles leur intégration dans ces pays.

Recommandations

Face à ces réalités, il est urgent de repenser les approches actuelles en matière de gestion des migrations :

- **Au niveau national** : il serait pertinent que les Etats mettent en place des programmes visant à favoriser **l'intégration sociale, économique et culturelle**. La priorité est de faciliter l'accès aux permis de séjour et au marché du travail, et de sensibiliser les populations locales pour lutter contre les préjugés et favoriser l'acceptation des migrants.
- **Au niveau régional** : les Etats devraient mettre fin aux pratiques de refoulement aux frontières et mettre en place un mécanisme de **coordination régionale pour gérer les mouvements migratoires dans le plein respect du droit international**.
- **Au niveau international** : face aux politiques d'externalisation des frontières qui favorisent une approche sécuritaire des migrations, il est urgent de promouvoir un partenariat équilibré entre l'UE et les pays du Maghreb central, centré sur **la protection des personnes migrantes et le respect de leurs droits fondamentaux**.

Le réseau MADAR en chiffres

3 pays de recherche

11 projets menés

400 entretiens qualitatifs réalisés

1500

parties prenantes locales, nationales et internationales, ainsi que des personnes déplacées, engagées dans la région

4 ans de projet

20 ateliers et événements organisés

1000 personnes interrogées dans des enquêtes quantitatives

Annexe statistique : Données relatives aux populations étrangères vivant au Maghreb

Selon les Nations-Unies, près de 434.000 (433.728) migrants vivaient dans les 3 pays du Maghreb central en 2024. Ce nombre, explicité dans le tableau ci-après, qui représente à peu près 7% de la population totale des trois pays, n'a pas beaucoup varié dans le temps. Il n'aurait ainsi progressé que de 18,20% depuis 1990, soit en l'espace de 34 ans, alors même que le phénomène des migrations dites clandestines n'est devenu perceptible dans la région que depuis la fin du 20ième et le début du 21ième siècle, avec l'entrée en force des Accords de Schengen de libre circulation en Europe.

Pour le reste, les données indiquées, telles que présentées, ne font pas la part des populations installées de façon administrativement régulière dans les 3 pays et de celles qui seraient en situation d'irrégularité. Par ailleurs, il faut relever qu'il existe un écart très important s'agissant de la disponibilité de données chiffrées relatives aux trois pays. Si ces dernières semblent plus accessibles, et correspondent à des séries longues au Maroc, elles sont très restreintes en Algérie, et il est de moins en moins aisé de les obtenir en Tunisie, depuis la révolution de 2011, et surtout depuis les événements qui ont suivi le discours du président tunisien du mois de février 2023. Cela se traduit dans le présent document, où les données portant sur les migrations au Maroc sont bien plus fournies que dans les deux autres pays.

Tableau 1 : Etrangers vivant au Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie) – 1990/2024

Pays	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2024
Algérie	273.954	262.023	250.110	197.728	217.268	239.473	250.378	259.458
Maroc	54.895	50.360	53.034	56.222	71.189	92.424	102.358	111.069
Tunisie	37.984	37.867	36.719	35.040	43.172	56.532	60.145	63.201

Source : UNDESA, 2024. <https://www.migrationdataportal.org/themes/international-migrant-stocks-overview>